

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
de la région Pays de la Loire**

**Avis du CSRPN plénier**

Le nombre de votants est de : 14 membres  
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement

Date de la réunion : 05/11/2020	Avis sans rapporteur.s	Objet : Avis sur les listes rouges régionales des odonates	Avis : <b><i>Favorable</i></b>
------------------------------------	------------------------	--	-----------------------------------

La méthode de l'IUCN a été utilisée pour constituer la liste rouge régionale.  
L'avis du CSRPN est demandé avant validation finale de l'IUCN.

Lors des échanges, il est précisé aux membres du CSRPN que le cas des populations extra-régionales a été pris en compte. L'avis d'experts des régions voisines a été demandé, en particulier pour savoir si les populations qu'ils connaissent chez eux pouvaient servir de réservoirs pour les Pays de la Loire et ainsi expliquer la présence de certaines espèces.

L'année seuil utilisée pour la prise en compte des données espèces est 1900 et non 1500 comme précisé dans la méthode IUCN. Ceci s'explique par le fait que l'ordre des odonates est un groupe taxonomique pour lequel peu de données historiques existent contrairement aux vertébrés.

Vote favorable du CSRPN concernant la liste rouge des odonates des Pays de la Loire :

- Favorable : 14
- Abstention: 0
- Défavorable : 0

Date de signature : 03/12/2020

Le président du CSRPN des Pays de la Loire



Willy Chéneau